RAPPROCHEMENT
DES DÉPOSITIONS

Dans l'affaire du 5 au 6 Octobre 1789, d'où l'on tire le résultat de la Procédure.

Dédié aux amis de l'ordre, et de l'honneur de la Nation Françoise.

Nota. On a négligé absolument toutes les dépositions qui ne portent que sur des oui dire ; on n'a fait usage que des témoins qui ont vu ou entendu par eux-mêmes.

A PARIS,
De l'Imprimerie de KHAN, rue de la Monnoie, 1790.

Cee
FRC
7379

M+W 15044

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

EXTRAIT

De l'information faite par le Châtelet sur l'affaire du 6 Octobre 1789.

L'INSURRECTION du 5 Octobre 1789 n'eſt pas un problème. C'eſt un fait conſtant que tout le monde connoît, & dont perſonne ne peut douter.

Tout le monde eſt inſtruit de l'irruption d'une quantité innombrable du peuple de Paris à Verſailles; tout le monde ſait comment le château a été aſſiégé, forcé, & inondé de ſang.

Une grande partie de ce peuple y étoit portée par le motif de demander du pain dont il manquoit à Paris : cette partie étoit composée d'honnêtes gens, groſſiers & égarés.

Mais une bien plus grande partie étoit conduite par des deſſeins hoſtiles & meurtriers. Elle ſe propoſoit d'aſſaſſiner la Reine, le Roi & la Famille Royale. Ces deſſeins criminels ont été annoncés avec des marques de fureur qui font frémir.

Le cent ſoixante-dix-ſeptième témoin dépoſe qu'étant dans l'intérieur de l'Aſſemblée

Nationale, une jeune femme, à laquelle il attribue une trentaine d'années, s'approcha de lui, & lui montrant un poignard bien aiguisé, lui demanda avec une sorte de mystère si l'appartement de la Reine étoit aussi bien gardé qu'on le disoit, & s'il n'y auroit pas moyen d'y entrer. Et sur la question que lui fait le témoin quel peut être le sujet de son inquiétude à cet égard, cette femme fait jouer son poignard avec fureur.

Le 182e. témoin dépose qu'un particulier lui dit : Marie-Antoinette a dansé pour son plaisir, maintenant elle dansera pour le nôtre.

Le 183e. témoin dépose que les femmes qui l'avoient forcée d'aller à Versailles proféroient mille atrocités contre la Reine, & se proposoient de porter sa tête au bout d'une pique.

Le 199e. dépose que dans la salle de l'Assemblée Nationale, les femmes ou soi-disants telles, vomissoient les injures les plus atroces contre la Reine ; qu'elles crioient qu'elles vouloient aller souper avec elle dès le même soir, & que pour cela elles attendoient bonne compagnie ; d'autres qu'elles avoient apporté des serviettes pour mettre ses entrailles.

Le 201e. témoin dépose des mêmes faits & d'autres semblables.

Le 214e. témoin dépose que les gens à piques crioient qu'ils vouloient avoir la tête de la Reine,

& qu'ils ne vouloient pas que l'ivrogne fût Roi davantage.

Le 225e. dépoſe que dans un grouppe de femmes ou paroiſſant telles, l'une crioit en montrant ſon poing : ce n'eſt pas du pain qu'il nous faut, c'eſt du ſang ; vous êtes des gueux, votre Reine eſt une coquine, & nous voulons ſa peau pour en faire des rubans de Diſtrict.

Le 236e. témoin dépoſe que dans la ſeconde cour du château du côté de l'appartement de Madame Eliſabeth, pluſieurs femmes recevant de l'argent d'un homme que le témoin déſigne, & dont il ſera bientôt queſtion, diſoient, en parlant de la Reine : oui, la garce ſautera le pas ; nous jetterons ſa tête par les fenêtres : qu'une autre femme que le témoin déſigne encore, montra une faucille, en diſant : la garce, voilà ce qui va la décoler ; & que l'homme déſigné leur dit : il ne faut épargner que le Dauphin & M. le duc d'Orléans.

Le 4e. Témoin dépoſe que même avant les journées du 5 et 6 octobre, on diſoit publiquement à Verſailles qu'il étoit tems d'égorger la Reine et de ſe délivrer de la cabale qu'elle protégeoit, que ces propos étoient ſur-tout très-communs le matin du 5 octobre.

Le 9e. témoin dépoſe que dans l'irruption faite dans les appartemens, les aſſaillants crioient

en se portant à l'appartement de la Reine, où eſt-elle cette ſacrée coquine? il faut lui manger le cœur.

Le 12e. témoin dépoſe que les femmes voyant paſſer la Reine dans les appartements, dirent la voilà la ſacrée putain, il faut la mener au Val-de-grace; que d'autres répondirent nous n'avons pas besoin de ſon corps, il faut ſeulement porter ſa tête à Paris.

Le 18e. témoin dépoſe que dans les appartemens lors de l'irruption les bandits crioient en parlant de la Reine, nous voulons couper ſa tête ſon cœur, fricasser ſes foies, et cela finira par là.

Pages 51 *prem. vol.* Le 24e. témoin dépoſe que le 5 octobre il a entendu des particuliers tenant des propos, dont l'un diſoit, que j'aurois de plaiſir ſi je mettois le premier la main ſur cette bougreſſe là, et lui coupois le col sur la première borne!

Pages 54, *prem. vol.* Le 27e. témoin dépoſe que le 6, au matin, il a entendu dire à nombre des ſéditieux qu'ils vouloient s'emparer de la Reine.

Pages 61, *prem. vol.* Le 30e. témoin a entendu le 5 au ſoir les femmes revenant de Verſailles, et ſoupant à l'hôtel-de-ville, dire; cette petite Marie-Antoinette, ah! ſi nous l'avions attrappée, nous l'aurions fait danſer comme il faut.

Pages 64 , *prem. vol.* Le 33e. témoin dépose que le mardi 6 , il a entendu les gens forçant le château , vomir mille imprécations contre la Reine.

Pages 65 , *prem. vol.* Le 34e. témoin dépose que le mardi , au moment de l'irruption du peuple, dans les appartemens , ce peuple a demandé où conduisoit une porte d'entrée de l'antichambre de la Reine , à quoi le témoin pour , dit-il , donner le change , a répondu qu'elle conduisoit à la galerie.

Pages 83 , *prem. vol* Le 48e. témoin dépose que le lundi 5 , à quatre heures du soir , il vit environ 15 particuliers armés de bâtons , défendre l'entrée du jardin du palais-royal à 500 hommes au moins de la garde nationale , commandés par un chevalier de saint-Louis , que ces particuliers se répandoient en propos affreux , disant qu'il falloit aller à Versailles pour massacrer les gardes du roi. Le témoin étant parti sur le champ pour Versailles ; il entendit les furieux sur la route , et notamment les femmes crier qu'elles ameneroient la Reine morte ou vive , et que les hommes se chargeroient du roi.

Pag. 133 *prem. vol.* Le 82e. témoin dépose que forcé par les femmes de les suivre à Versailles , il leur a entendu dire qu'elles rapporteroient la tête de la Reine au bout d'une épée.

Pages 136, *prem. vol.* Le 83e. témoin dépose du même fait.

Page 144, *prem. vol.* Le 99e. témoin forcé de suivre les, femmes dépose de leurs desseins contre la Reine.

Page 174; *prem. vol.* Le 115e. témoin dépose, que le lundi 5, entre dix et onze heures du soir, étant sur la place d'armes, il entendit la conversation de trois particuliers, dont l'un âgé d'environ 30 ans, blond, figure ovale, taille d'environ 5 pieds 4 pouces, vétu d'un habit gris marbré, que le témoin croit demeurer rue S. Honoré, au café du commerce, disoit qu'il falloit aller au château se saisir de la personne du Roi & de la Reine, ainsi que de tous ces coquins qui les entourent, que puisqu'ils ne savoient pas gouverner, il falloit se débarrasser de ce fardeau, qu'au reste, il arrivoit un homme de la milice nationale dont ils étoient sûrs, et qui seconderoit bien leur dessein; que sur quelques représentations du témoin, ils répondirent, *bon bon, à quoi bon un roi, plus de tout cela*

On pourroit sur ce point citer encore une foule de dépositions plus ou moins fortes; mais en voilà sans doute assez pour constater que les furieux sont sortis de Paris avec le dessein d'attenter aux jours de la Reine, ainsi qu'à ceux du Roi, ou au moins de s'emparer de la personne du Monarque.

Cette insurrection est faite sous le nom des

femmes, mais on ſent bien qu'elles ne ſont capables ni de concevoir de pareilles forfaits, ni de les exécuter. Auſſi les fait on appuyer par un grand nombre d'hommes déguiſés en femme, & il eſt à remarquer que tous, hommes & femmes, ſont bien garnis d'argent.

L'information fournit encore ſur ce point de grandes lumières.

Le cinquième témoin dépoſe que les lundi & mardi 5 & 6 octobre, parmi les femmes innondant Verſailles, il a vu beaucoup d'hommes déguiſés, ayant du rouge & de la barbe.

Le ſeptième témoin dépoſe qu'à Verſailles il vit une femme remuer un canon avec une force & une agilité qui lui fit ſoupçonner que c'étoit un homme déguiſé.

Le neuvième témoin dépoſe qu'étant aſſailli & renverſé dans le château par les femmes à piques, il a remarqué ſous le jupon de l'une d'elles une culotte de couleur.

Le 10e. témoin dépoſe que parmi les femmes qui ſe ſont portées à Verſailles, il a reconnu un homme déguisé, que leur ayant demandé à tous le ſujet qui les amenoit, une des femmes répondit qu'on manquoit de pain à Paris, mais qu'elles ne manquoient point d'argent, qu'en même temps elles firent ſonner des écus dans leurs poches, que parmi ces femmes le témoin

en a remarqué une, célèbre par sa jolie figure, marchande d'huîtres rue de Richelieu.

Le 12e. témoin dépose que parmi les femmes il a remarqué beaucoup d'hommes.

Pag. 64 *prem. vol.* Le 33e. témoin dépose qu'au son des différentes voix des gens qui se précipitoient au château, & à leurs gestes, il a présumé qu'il y avoit beaucoup d'hommes déguisés.

Pag. 66, *prem. vol.* Le 34e. témoin dépose que parmi les femmes il a remarqué un homme déguisé qui a pissé pardessus les pierres qui portent la grille du château, lesquelles sont élevées de trois pieds.

Pag. 78 *prem. vol.* Le 42e. témoin dépose que parmi les femmes qui forcèrent l'hôtel-de-ville le lundi 5 octobre, & qui pillerent les armes, il y avoit beaucoup d'homme déguisés.

Pag. 92 *prem. vol.* Le 56. témoin dépose que parmi les gens des deux sexes qui entrèrent à l'infirmerie royale à Versailles, pour chercher les Gardes-du-Corps qui pouvoient y être, un des gens couvert d'une veste blanchâtre sale lui dit, voyez ma sœur, comme nous sommes bien ferrés, nous ne manquons pas d'or & d'argent, & en même tems fit sonner sa poche d'où il tira en effet plusieurs pièces d'or & d'argent.

Pag. 96 *prem. vol.* Le 59e. témoin dépose que

parmi les femmes il a distingué un grand nombre d'hommes déguisés, & qu'il étoit aisé de les reconnoître tant au son de la voix qu'à leur mise & au maintien.

Pag. 97, *prem. vol.* Le 60e. témoin dépose que le lundi 5, lui & deux de ses camarades virent un homme habillé en femme qui marchoit à grands pas vers la salle de l'Assemblée Nationale.

Pag. 99 *prem. vol.* Le 61e, témoin dépose que la nuit du 5 au 6 octobre un grand nombre des soi-disans femmes qui passoient la nuit dans la salle de l'Assemblée, ôterent leurs juppons sous lesquels ils avoient des culottes, les autres gardant leurs juppons ôterent leurs culottes & leurs bas pour les faire sécher.

Pag. 133, *prem. vol.* Le 82e. témoin dépose que remontrant aux femmes qui la forçoient de les suivre à Versailles, qu'elle n'avoit pas déjeûné, & qu'elle n'avoit pas le sou, elles lui dirent, va, marche toujours, tu ne manqueras de rien.

Pag. 152, *prem. vol.* Le 97e. témoin a remarqué parmi les femmes un homme déguisé portant moustaches.

Pag. 151, *prem. vol.* Le 98e. témoin dépose des mêmes déguisemens.

Il est encore inutile de cumuler un plus grand nombre de dépositions sur cet objet, quoiqu'on pût en citer encore plus de cent, toutes très-po-

ſuivres. Mais cet extrait ſuffit pour justifier la voix publique à cet égard.

On voit bien clairement qu'il n'est point ici queſtion d'une effervescence momentanée. Tout étoit arrangé, préparé de longue main. Il falloit en effet de la prévoyance pour arranger les déguiſemens & préparer les rôles.

Auſſi cette inſurrection étoit-elle prévue, & même annoncée pluſieurs jours avant celui où elle a eu lieu.

C'eſt ce dont nous inſtruiſent les témoins.

Pag. 51, 1er. *vol.* Le 24e. Témoin dépoſe que quelques jours avant l'événement, deux particuliers étant entrés dans ſa boutique, & regardant des livres, l'un dit à l'autre : j'ai reçu une lettre d'un tel, que le particulier nomma; il me marque qu'il a pour moi; qu'il ſe répand dans ſes environs un bruit qui doit arriver à Verſailles quelques événemens ſiniſtres.. Le témoin croit que cette lettre venoit de Toulouſe.

Pag. 88, 1er. *vol.* Le 50e. témoin dépoſe que dans le mois de ſeptembre 1789, le jour d'une bénédiction de drapeaux à St. Euſtache, il a entendu un particulier dire que les Gardes-Françoiſes parloient d'un voyage à Verſailles.

Pag. 95, 1er. *vol.* Le 58e. témoin dépoſe que dans le mois de ſeptembre, voyageant & étant

à Toulouſe, ſoupant dans une auberge de cette ville, un particulier inconnu au témoin lui dit : « Je vous entends dire, Monſieur, que vous devez aller à Bordeaux ; ſi vous êtes de Verſailles, comme je vous l'ai entendu dire, & que quelque choſe vous y attache, vous ferez bien d'y retourner, car ſi vous allez à Bordeaux, & que vous y reſtiez quelques jours, vous ne retrouverez plus le Roi à Verſailles. Que ſur ce que le témoin lui marqua, qu'il avoit de la peine à croire cela, le particulier lui aſſura encore plus poſitivement cette nouvelle, ce qui détermina le témoin à revenir à Verſailles, où il arriva le 4 octobre ; & le même jour, dans cette dernière ville, il vit deux ſoldats portant des rubans à leurs boutonnières, & les entendit dire, à deux ou trois particuliers : c'eſt demain que nous venons reprendre nos poſtes.

Page 102, *prem. vol.* Le 62e. témoin dépoſe que le dimanche 4 octobre au ſoir étant au palais-royal, il a entendu faire pluſieurs motions par des particuliers, & particulières, qu'une entre autres âgée de 36 ans dont la miſe annonçoit une femme d'une claſſe au-deſſus du médiocre, exhortoit ceux qui l'entendoient à la ſuivre le lendemain à Verſailles, pour aller demander du pain au Roi & à l'Aſſemblée Nationale, diſant qu'elle avoit réſolu de partir le lendemain à la

tête de ſes voiſines pour demander au Roi & à la Famille royale la cauſe de la diſette qui affligeoit Paris, qu'effectivement le témoin reconnut le lendemain la même femme armée d'un ſabre, à la tête de beaucoup de femmes annonçant qu'elles alloient à Verſailles.

Pag. 115, 1er. *vol.* Le 79e. témoin dépoſe que le Dimanche 4 octobre on propoſa à ſon diſtrict d'aller à Verſailles.

Pag. 168 & 169, 1er. *vol.* Le 111e. témoin dépoſe des avis qu'il recevoit ſur le danger qui menaçoit le Roi bien avant le 5 octobre.

Pag. 187, 1er. *vol.* Le 126e. témoin dépoſe du même fait.

Pag, 227, 1er. *vol.* Le 148e. témoin dépoſe qu'avant le 5 octobre on diſoit publiquement à Verſailles qu'on avoit formé le projet d'amener le Roi à Paris, & de forcer par-là l'Aſſemblée-Nationale à y venir.

Pag. 229, 1er. *vol.* Le même témoin dépoſe que quelques jours avant le 5, deux Gardes-Nationales de Paris, ci-devant Gardes-Françoiſes, vinrent chez lui, & lui dirent qu'ils avoient 25 ſols par jour, pour aſſiſter aux ſéances de l'aſſemblée, & que ſans doute le témoin ſavoit qu'ils viendroient dans 8 jours à Verſailles chercher le Roi.

Ainſi ce n'eſt point un mouvement aveugle

de la part du peuple, c'eſt un parti combiné, formé par des intrigues & de l'argent.

Nul doute encore ici.

Le 2e. témoin dépoſe que les gens du peuple qui venoient boire dans ſa boutique paroiſſoient avoir beaucoup d'argent; que les ſoldats du régiment de Flandres qui prenoient la liqueur chez elle faiſoient voir beaucoup d'écus, & ſe diſoient les uns aux autres : c'eſt un plaiſir d'aller à Paris, on en revient avec de l'argent.

Pag. 86, *prem. vol.* Le 49e. témoin dépoſe que dans les premiers jours d'octobre, il a vu différentes perſonnes diſtribuer de l'argent au Palais-Royal,

Pag. 141, *prem. vol.* Le 87e. témoin dépoſe qu'un ſoldat du régiment de Flandres qui le dimanche 4 octobre, lui avoit demandé 12 ſous, s'eſt trouvé le lendemain avoir une bourſe aſſez riche en argent.

Pag. 143, *prem. vol.* Le 89e. témoin ſait que l'on a diſtribué beaucoup d'argent aux ſoldats du régiment de Flandres, qui ont bientôt ceſſé d'être diſciplinés.

Pag. 29, *deux. vol. à l'add. d'inform.* Le 373e. témoin a vu pluſieurs hommes en redingote, diſtribuer de l'argent aux femmes & aux hommes déguiſés.

Tout annonce donc une ou pluſieurs mains ſecrettes qui agiſſent, qui dirigent.

Auſſi les inſurgents ne marchent point au haſard. Leurs mouvemens ſont bien combinés; non-ſeulement ils marchent à un but commun, mais ils ſont conduits, ils obéiſſent à des chefs.

C'eſt encore ce qui eſt bien prouvé par l'information.

Pag. 53, *prem. vol.* Le 26e. témoin dépoſe que le 5 octobre vers trois heures, une femme, ou paroiſſant telle, ayant une très-grande & profonde cicatrice au front, racontoit ce qui ſe paſſoit à Paris, que peu de tems après deux autres femmes du même genre, montées chacune ſur un mauvais cheval, ſont arrivées aux avenues de Verſailles, annonçant l'arrivée des femmes, & que l'une d'elles, vêtue d'une étoffe de couleur de feuille morte, alloit & venoit avec ſon cheval d'un bout de l'avenue à l'autre, comme un aide-de-camp près ſa troupe.

Pag. 65, *prem. vol.* Le 34e. témoin dépoſe que lors de l'irruption du mardi 6 dans les appartemens, le peuple étoit conduit par des gens qui, vraiſemblablement connoiſſoient le château; qu'il a remarqué un homme vêtu d'un habit fonds vert, à rayes griſes, avec des petites fleurs entres les rayes, de la taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, qui a commandé une décharge de mouſqueterie qui a été faite ſous le veſtibule, & dirigée du côté de l'eſcalier du Roi.

Pag. 67, *prem. vol.* Le 35 témoin dépose qu'ayant demandé aux premières femmes qui entrèrent à l'hôtel de ville le lundi matin 5 octobre, pourquoi il n'y avoit que des femmes qui fussent entrées, tandis que la place de Grève étoit couverte d'hommes; on lui répondit que les femmes leur avoient défendu d'entrer.

Pag. 99, *prem. vol.* Le 61e. témoin dépose que le lundi 5, les femmes qui entrèrent à l'Assemblée avoient à leur tête un nommé Maillard, que d'autres femmes arrivant & voulant faire violence pour entrer, on appella Maillard, à la voix duquel elles se contînrent & quittèrent même leurs armes.

Pag. 113, *prem. vol.* Le 77e. témoin dépose que les femmes qui se sont présentées à l'Assemblée Nationale obéissoient à un nommé Maillard.

Le 101e. témoin a remarqué dans les avenues, une femme assez jolie, ayant un sabre nud à la main, qui assembloit d'autres femmes.

Pag. 212, *prem. vol.* Le 139e. témoin lors de l'irruption du 6, a vu les femmes, ou soi-disans femmes, se séparer par plusieurs bandes, dont chacune étoit conduite par un chef.

Pag. 254 & 255, *prem. vol.* Le 161e. témoin a vu un homme vêtu en officier de la garde nationale parisienne monté sur un assez grand cheval blanc, former autour de lui des grouppes d'hom-

mes à piques & de femmes, auxquels il ſembloit donner des ordres ; qu'un moment après le témoin marchant derrière une douzaine à peu près d'hommes à piques, il a vu le même homme, monté ſur le même cheval, venir à eux au galop, leur faire rebrouſſer chemin, & les ramener vers le château.

Pag. 141, *prem. vol.* Le 272e. témoin dépoſe du même homme & à peu près des mêmes faits.

Comme dans cette occaſion on vouloit tout mettre ſous le nom des femmes, on avoit, comme on voit, choiſi quelques-uns des chefs dans ce ſexe. Mais on ne pouvoit pas abandonner le succès d'une entrepriſe auſſi importante à des femmes des dernières claſſes. On ne manque pas d'en prendre dans un rang plus élevé, qui ſoient capables de conduite & de raiſonnement. Ceux-ci ſont encore déguiſés.

Pag. 67, *prem. vol.* Le 35e. témoin dépoſe que parmi les premières femmes qui entrèrent le lundi 5 au matin à l'hôtel de ville, & qui avoient l'air d'examiner le local, il y en avoit peu que l'on pût ranger dans la claſſe de la populace.

Pag. 148, *prem. vol.* Le 92e. témoin dépoſe que deux hommes lui ayant demandé de faire ſonner le toccin, & ayant été refuſés, une femme qui ne paroiſſoit pas être du commun, ſe préſenta pour lui faire la même demande.

Pag.

Pag. 223, *prem. vol.* Le 146e. témoin dépose que parmi les femmes qui inondoient la salle de l'Assemblée Nationale, & sous leurs vêtemens grossiers, il étoit facile d'en distinguer plusieurs à leur figure, à leur peau, & à leurs discours qui n'étoient rien moins que de la classe du bas peuple.

Ce n'est point assez d'avoir du monde & des chefs; ces gens mal en ordre, mal armés, sans vues & sans discipline, peuvent être aisément dissipés. Il y a à Versailles un régiment de troupes de ligne, il y a une garde nationale qui peuvent très-aisément mettre en déroute toute la horde fougueuse. Il faut détruire ces obstacles. La garde nationale de Paris seule peut étouffer le projet dans sa naissance. On résout donc de débaucher les uns & d'égarer les autres.

Voici comment on s'y prend.

Le 22e. témoin dépose que peu de jours avant le 8 octobre il vit un particulier qu'on lui dit être cocher de M. Duchâtelet causer avec des soldats du régiment de Flandres, & leur tenir des propos *suborneurs*, (c'est le terme du témoin) tendant à les porter à la désobéissance; que le dimanche 4 se retirant chez lui sur les neuf à dix heures du soir, il vit un assez grand tumulte occasionné par des grenadiers des ci-devant Gardes-Françoises, à ce qu'il lui parut, & quelques miliciens de Paris; que s'étant adressé à l'un

de ces derniers pour en ſavoir le ſujet, ils lui répondirent que lui & ſes compagnons étoient venus pour ſavoir ce qui ſe paſſoit à Verſailles, en dreſſer procès-verbal, & mettre le bon ordre ; que le 5 après le coup de fuſil riré ſur M. de Savonnieres, un officier de la Garde nationale de Verſailles qu'on lui a dit être M. Lecointre, s'eſt emporté en injures & en reproches contre les gardes-du-corps.

Le 18e. témoin dépoſe que le 5 octobre, dans l'après-dîner, il a vu un homme en habit bourgeois qu'on lui a dit être le ſieur Lecointre, alors lieutenant-colonel de la milice de Verſailles, excitant le peuple contre les gardes-du-corps, lequel a diſtribué de l'argent en profuſion.

Le 20e. témoin dépose que le dimanche 4 octobre, il a vu un particulier vêtu de la petite livrée du Roi, accompagné de trois particuliers, dont un vêtu de l'habit de garde nationale Pariſienne, que le témoin a reconnu pour être un ancien ſergent des gardes-françoises, que l'homme vêtu de la livrée du Roi a tenu des propos très-incendiaires pour engager ces perſonnes, & notament le ſoldat Pariſien à venir laver dans le ſang des gardes-du-corps l'offenſe à eux faite.

Le même témoin dépoſe qu'une heure après pluſieurs gardes nationaux de Paris, accompagnés de dragons, de ſoldats du régiment de Flandres, et

de particuliers de Verſailles, entrèrent dans un café voiſin de ſa demeure, qu'ils placèrent deux ſentinelles à la porte, pour, à ce que préſume le témoin, comme en effet cela eſt très-vraiſemblable, empêcher perſonne qu'eux d'entrer, & qu'ils ont enſuite envoyé dans une auberge voiſine, pour avoir à ſouper, & des lits.

Le même témoin obſerve que les ſoldats du régiment de Flandres paroiſſent avoir été gagnés dès leur arrivée à Verſailles. Qu'on leur a envoyé à cet effet des filles de Paris.

Ajoute que le 5 octobre dans l'après-dîner, pluſieurs particuliers ont tenu des propos menaçans dans ſon café contre les gardes-du-corps, & ont fait voir des balles de plomb qu'ils diſoient être pour leur défenſe contre ces gardes.

Le 21e. témoin dépoſe avoir entendu le ſieur Charpentier, ſoldat de la milice de Verſailles, ſe vanter d'avoir tiré le coup de fuſil qui a atteint M. de Savonnieres.

Que le 5, au moment de l'arrivée du peuple de Paris, il a entendu trois ſoldats du régiment de Flandres dire : voilà les Pariſiens qui arrivent, nous allons avoir un plaiſir de mâtin ; & que le lendemain 6 dans la cour des miniſtres, elle a entendu des dragons dire : le pillage eſt permis, allons à l'hôtel des gardes ; à quoi les ſoldats de la garde nationale Pariſienne répondirent ; cela

eſt bon, nous ſommes venus de Paris à pied, nous nous en retournerons à cheval.

Page 52, *prem. vol.* Le 25e. témoin a entendu le ſieur Charpentier ſe vanter d'avoir tiré ſur M. de Savonnières.

Pag 54, *prem. vol.* Le 27e. témoin dépoſe avoir entendu dire à la garde nationale de Verſailles qu'au premier mouvement que feroient les gardes-du-corps, elle tireroit ſur eux.

Page 57, *pr. vol.* Le 29e. témoin dépoſe que le lundi 5 octobre les femmes armées arrivant à Verſailles traverſoient librement les rangs du régiment de Flandres, dont les ſoldats les laiſſoient paſſer malgré les reproches du leurs officiers, & qu'il a entendu les ſoldats du même régiment dire, en voyant arriver ces femmes; nous allons avoir un plaiſir de matin.

Page 59, *prem. vol.* Le 30e. témoin dépoſe du diſcours tenu à M. de la Fayette par un grenadier de la garde nationale Pariſienne pour le forcer d'aller à Verſailles, de la bonne mine, du choix ſingulier des expreſſions & du ſang froid de cet orateur.

Page 65, *prem. vol.* Le 34e. témoin dépoſe que le mardi 5 la grille royale s'eſt trouvée ouverte dès 4 heures du matin, quoiqu'elle ne le ſoit jamais qu'au levé du Roi.

Pag. 68, 1er. *vol.* Le 25e. témoin dépoſe du

discours tenu à M. de la Fayette, par des grenadiers de la garde-nationale, pour la forcer d'aller à Versailles.

Pag. 72, 1er. *vol.* Le 38e. témoin dépose aussi des mêmes instances des grenadiers.

Pag. 74, 1er. *vol.* Le 39e. témoin dépose du même fait.

Pag. 75, 1er. *vol.* Le 40e. témoin dépose du même fait, & rapporte le discours du grenadier qui disoit que lui & ses camarades étoient députés des six compagnies de grenadiers, qu'ils vouloient aller à Versailles pour exterminer les gardes-du-corps, & le régiment de Flandres & que si le Roi étoit trop foible pour gouverner, on mettroit son fils sur le trône.

Pag. 95, 1er. *vol.* Le 58e. témoin dépose que le Dimanche 4 octobre, dans l'après-dînée, à Versailles, il entendit deux soldats, portant rubans à leurs boutonnières, dire à deux ou trois particuliers : c'est demain que nous venons reprendre nos postes.

Pag. 96, 1er. *vol.* Le 8e. témoin dépose que le lundi 5, plusieurs personnes se sont introduites dans les rangs du régiment de Flandres, & ont parlé aux soldats.

Pag. 100, 1er. *vol.* Le 61e. témoin dépose qu'un particulier vêtu de l'habit de garde national parisienne, portant épaulette, disoit à des grena-

diers de la même armée, qu'il faudroit égorger les Gardes-du-Corps jusqu'au dernier, leur arracher le cœur, les fricasser & déjeûner avec, que ce propos causa une telle horreur, que ce particulier fut obligé de s'enfuir.

Pag. 105, 1er. *vol.* Le 67e. témoin dépose que pendant que le régiment de Flandres étoit sous les armes, il a vu dans les rangs des hommes et des femmes qui souhaitoient le bonjour aux soldats, & leur faisoient amitié.

Pag. 116, 1er. *vol.* Le 80e témoin dépose qu'un grenadier insistant pour aller à Versailles, répondit à M. de la Fayette, qui lui disoit qu'apparemment ils ne vouloient point aller faire la guerre au Roi; mon général, si le Roi nous quittoit, non avons le Dauphin!

Pag. 135, 1er. *vol.* Le 85e. témoin forcé de suivre les femmes, dépose que sur la route un soldat du régiment de Flandres leur dit que ce régiment ne leur feroit aucun mal, mais qu'elles devoient craindre les Gardes-du-Corps.

Si l'on a bien suivi l'instruction, on a maintenant bien saisi le corps du délit. Il a été formé un projet contre les jours de la Reine, & contre la Famille Royale. Cela ne fait plus la matière du plus léger doute.

Pour mettre ce projet à exécution, on a gagné des conjurés à prix d'argent, on a ameuté la

baſſe claſſe du peuple, par un menſonge contre les gardiens de la Famille Royale ; on a débauché les troupes qui pouvoient s'oppoſer au forfait que l'on vouloit faire commettre.

Le corps du délit une fois conſtant, il reſte à chercher les coupables.

La première réflexion qui ſe préſente, c'eſt que ce n'eſt point un homme obſcur, ni même un homme ordinaire, qui peut en même temps raſſembler des conjurés, les payer, leur donner des chefs, répandre une erreur aſſez loin, lui donner aſſez de force pour égarer une très-grande partie du peuple ; débaucher, non-ſeulement pluſieurs compagnies, mais encore tout un régiment.

Tout cela ne peut être opéré que par un homme puiſſant, diſpoſant d'une très-grande fortune, ayant des relations très-étendues, appuyé d'un grand pouvoir, & ayant au forfait préparé avec tant de ſoin un très-grand intérêt.

Or ſi l'inſtruction vous montre un homme ayant toutes ces qualités, & ce grand intérêt, fêté, careſſé par les gens qui agiſſent, ſi elle vous le montre dans le plus grand mouvement avant et pendant l'exécution du projet ; ſi elle vous montre cet homme ſouvent à la tête des conjurés, leur ſouriant ; ſi même elle vous l'indique quelquefois les dirigeant, leur montrant le che-

min qu'ils doivent tenir ; ſi elle vous montre le complot ſe formant ſous les yeux de cet homme et chez lui ; ſi elle vous indique à côté de lui un autre individu montrant le but où il doit arriver & lui donnant la main pour y parvenir avec lui, les plus violents soupçons ne tomberont-ils pas ſur l'un & ſur l'autre ? ne ſera ce pas pour la juſtice un devoir ſacré que de les ſoumettre au plus ſévère examen ?

Voyons donc ſi la procédure ne nous indique pas ces deux hommes ?

Le 4e. témoin dépoſe que cauſant un jour avec pluſieurs Députés et le comte de Mirabeau ſur l'état des affaires, ce dernier dit qu'on ne feroit jamais un pas vers la liberté, tant qu'on ne parviendroit pas à opérer une révolution à la Cour ; que le Comte de Mirabeau interrogé ſur la nature de cette révolution, fit entendre qu'il importoit d'élever M. le duc d'Orléans au poſte de lieutenant-général du royaume ; que quelqu'un lui ayant demandé ſi le duc d'Orléans y conſentiroit, M. le Comte de Mirabeau répondit que le duc d'Orléans lui avoit dit ſur cela *des choses très - aimables*. (On reconnoît-là le ſtyle de l'homme.)

Le 7e. témoin dépoſe que ſur la route de Verſailles il vit la maiſon de M. de Boulainviliers, (occupée alors par les enfants d'Orléans,)

aussi bien illuminée que si le Roi y eût été, ce dont il fit la remarque à un de ses camarades.

Page 62, *prem. vol.* Le 31e. témoin dépose qu'il a recueilli sous la dictée d'un de ses confrères un projet, dans lequel il s'agissoit de créer une lieutenance ou régence du royaume, que le duc d'Orléans étoit désigné pour cette place; que la faction devoit profiter de l'évasion du Roi, à Metz, pour assurer le succès de ce plan qui avoit des partisans dans l'Assemblée nationale.

Page 75, *prem. vol.* Le 40e. témoin a entendu le 5 octobre les grenadiers dire à M. de la Fayette, que si le Roi étoit trop foible pour gouverner, on mettroit son fils sur le trône.

Page 82, *prem. vol.* Le 48e. témoin dépose que pendant plus d'un mois avant le 5 octobre il a entendu les motions incendiaires faites au palais-royal sous la voûte du cirque contre le Roi & la Famille royale, & toujours par le même homme qui disoit qu'il failloit faire serment de défendre l'Assemblée nationale. M. Necker & monseigneur le duc d'Orléans, derniers mots sur lesquels ledit particulier appuyoit beaucoup, & envoyoit ceux qui goûtoient ses motions signer au café de Foi; le même témoin dépose des placards à la louange du duc d'Orléans, que tout le monde a vu affichés au palais-royal, sur-tout à côté de cette voûte.

Page 86, *prem. vol.* Le 49e. témoin dépose que dans l'intervalle du repas des gardes-du-corps à l'invasion faite à Versailles, il a vu un grand Nègre sans livrée, mais qu'il fait appartenir au duc d'Orléans, crier contre ce repas.

Le 79e. témoin dépose qu'un jour il a vu un Jokei ayant veste rouge galonnée en argent, ayant sur la tête un bonnet de velour noir avec houpette en or, se mettre à la tête d'une troupe armée de bâtons, de piques, &c. que souvent il a vu de pareils Jokeis venir à grande course de cheval appeller Lescaze, inspecteur de police, demeurant au marché de Bouilainvillers.

Page 133, *prem. vol.* Le 82e. témoin dépose que forcé par les femmes de les suivre à Versailles, elle les a vu arrêter, ou vouloir arrêter plusieurs couriers, mais qu'un courier appartenant à M. le duc d'Orléans passa librement.

Page 142, *prem. vol.* Le 88. témoin a entendu le 6 octobre le peuple soulevé, crier : vive le Roi d'Orléans.

Page 160, *prem. vol.* Le 104e. témoin dépose que lui & beaucoup de compagnons ferruriers ont travaillé à faire 600 piques de fer ou environ sous les ordres & dans les atteliers du sieur Faure, ferrurier du duc d'Orléans, & que l'ouvrage fini, on leur a donné un louis pour boire.

Page 165 *prem. vol.* Le 109e. témoin dépoſe du même fait. Ce témoin eſt le maître ſerrurier.

Page 166, *prem. vol.* Le 110e. témoin dépoſe que le lundi 5 octobre vers les ſept heures du ſoir, paſſant par la place d'armes à Verſailles & s'étant arrêté pour quelques beſoins, près d'une baraque à l'entrée des avenues de Paris, il entendit de l'autre côté de la baraque trois perſonnes qui cauſoient enſemble. La curioſité l'ayant porté à écouter, parce que la converſation lui parut fort animée, il entendit l'une de ces perſonnes engager fortement les deux autres, en leur propoſant de l'argent, à ſe joindre à pluſieurs autres perſonnes qu'elle nomma, & dont le témoin n'a pu retenir les noms; à entrer dans le château le lendemain matin, aſſaſſiner les gardes qui feroient réſiſtance, & aſſaſſiner la Reine, ce à quoi les deux autres perſonnes, après avoir refuſé, aquieſcèrent, ſur l'aſſurance qui leur fut donnée qu'une perſonne attachée à M. le Duc d'Orléans leur payeroit la ſomme propoſée, laquelle ſomme étoit de 50 louis pour chacun ou pour les deux; qu'une de ces perſonnes habillée en femme, de haute ſtature & d'une forte corporance, qu'à la voix le témoin a reconnu pour un homme déguiſé, ayant apperçu le témoin & voyant qu'il avoit entendu la converſation, s'avança ſur lui avec une épée, dont le témoin para le coup avec ſa canne.

Page 169, *prem. vol.* Le 111e. témoin a vu le 6 octobre à l'œil de bœuf, M. le duc d'Orléans qui lui demanda si l'Assemblée nationale alloit se réunir.

Le 114e. témoin dépose que le lundi 5 lors de l'introduction de la députation des femmes chez le Roi, il a remarqué un particulier qu'on lui a dit être M. Laclos, & qu'il croit avoir reconnu pour avoir vu dans la tribune des suppléans.

Le 119e. témoin dépose que le lundi 5 octobre, montant le boulevard, près la porte St. Honoré, il rencontra M. le duc d'Orléans vêtu d'une redingotte grise, couvert d'un chapeau rond, qui parut étonné de le voir, & le dépassa; ce prince n'avoit alors personne à sa suite.

Pag. 195, *prem. vol.* Le 127e témoin, le mardi 6, a vu M. le duc d'Orléans, à l'instant où l'on coupoit la tête aux gardes-du-corps, une badine à la main, riant & jouant avec sa badine, & suivi par une multitude qui crioit : *vive le roi d'Orléans*; à quoi ce prince ne discontinuoit pas de sourire en jouant avec sa badine, & a tourné du côté du pavillon Talaru.

Pag. 197, *idem.* Le 128e. témoin dépose que le mardi 6, revenant en voiture avec deux gardes nationales de Paris, l'un des deux dit que, si l'on n'eût pas trouvé le roi à Versailles, on auroit

proclamé le dauphin, & que si on n'eût pas trouvé ce dernier, ont eût proclamé M. le duc d'Orléans.

Pag. 202, *prem. vol.* Le 132e. témoin a vu le 6, M. le duc d'Orléans sur les 8 h. du matin à la tête du peuple, qui lui prodiguoit les acclamations, que ce prince rioit & jouoit avec une badine qu'il avoit à la main.

Pag. 203, *idem.* Le 133e. témoin, le même jour à la même heure, a vu le duc d'Orléans dans le même costume, parlant en riant au peuple qui crioit : *vive notre bon duc d'Orléans.*

Pag. 206, *idem.* Le 136e. témoin dépose des mêmes faits à une différence près, dans la forme qu'il donne au chapeau du prince, dont il attribue le chapeau rond au duc de Biron qui l'accompagnoit.

Pag. 224, *prem. vol.* Le 146e. témoin dépose que le 5 octobre, le buvetier, distribuant toutes ses provisions aux femmes qui inondoient la salle, on lui demanda qui le payeroit, à quoi il répondit, M. le duc d'Orléans ma dit que je pouvois donner. Le même témoin a vu le mardi 6, M. le duc d'Orléans avec le duc de Biron, sortant de la salle d'assemblée, causer avec deux hommes de très-mauvaise mine. Le même témoin a vu le lundi 5, des jokeis et des chevaux à M. le duc

d'Orléans, tantôt au coin de la rue des Chantiers de Verſailles, tantôt dans l'avenue.

Pag. 236, *prem. vol.* Le 149e. témoin dépoſe que dans une converſation qu'il eut avec un particulier, celui-ci lui fit part du projet de faire un lieutenant-général du royaume, et lui déſigna M. le duc d'Orléans pour cette place, au préjudice même des frères du roi, que le témoin lui oppoſoit comme obſtacle.

Le 161e. témoin dépoſe que le 5 octobre, étant ſur ſa porte & attendant ſon domeſtique, il a vu dans l'eſpace d'une demi-heure deux hommes à cheval venant de Paris, entrer ſucceſſivement à l'hôtel de Vergennes, occupée alors par M. le duc d'Orléans, & qu'un troiſième en eſt ſorti, & a pris la route du château. Que ces couriers avoient des redingotes rouges, et avoient l'air de jokeis du prince.

Le 168e. témoin dépoſe que s'étant porté au château le mardi 6, ſur ce qu'on lui dit que le peuple l'avoit forcé, & cherchant à y pénétrer par l'eſcalier des princes, il trouva M. le duc d'Orléans arrêté entre cet eſcalier et la porte de la cour des princes, (par où s'étoit faite une partie de l'irruption) et par où le témoin vit bientôt monter une autre partie du peuple furieux. Qu'un moment après étant parvenu à la ſalle du conſeil,

il y vit M. le duc d'Orléans qui cauſoit avec une autre perſonne d'une *manière bien libre & bien gaie.*

Pag. 63 , *deux. vol.* Le 211e. dépoſe du même fait *de viſu.*

Le même témoin en revenant à Paris à la ſuite du Roi , revit M. le duc d'Orléans à ſa maison de Paſſy , ſur la terraſſe , & le peuple crioit : vive le duc d'Orléans.

Pag. 68 2e. *vol.* Le 214e. témoin dépoſe que le lundi 5 octobre , à une heure ou environ , tout étant encore calme à Verſailles, il a vu M. le duc d'Orléans, portant alors ſes marques diſtinctives , ſortir de la ſalle d'aſſemblée , monter à cheval & prendre la route de Paris , ſuivi de trois de ſes gens ; que le même jour , ſur le ſoir , il revit ce même Prince , vêtu alors d'un petit habit gris , ſur le trotoir des avenues, entouré des hommes & des femmes à piques, qui crioient qu'ils vouloient avoir la tête de la Reine , qu'ils ne vouloient pas que l'ivrogne fût Roi d'avantage , & qne *c'étoit le duc d'Orléans qu'il leur falloit pour Roi.*

Pag. 71 2e. *vol.* Le 217e. témoin a vu le mardi 6 , au matin , M. le duc d'Orléans, cour des Princes, à la tête des hommes et femmes à piques, qui crioient : vive le duc d'Orléans.

Pag. 78 , 2e. *vol.* Le 221e témoin a vu le même

jour ce Prince causant dans le sallon d'Hercule.

Le 226e. témoin dépose que le 5 octobre, disant aux femmes qui sortoient de chez le Roi qu'il étoit un bon père, elles répondirent : notre père, *c'est le duc d'Orléans*, & se mirent à crier : *vive le Roi.*

Pag. 83, *id.* Le lendemain 6, le témoin montant au château par le grand escalier, inondé du peuple armé, il entendit dire : notre père est avec nous, marchons. Ayant demandé qui étoit ce père, on lui dit : eh ! f... c'est le duc d'Orléans; est-ce que vous le ne voyez pas? il est là; qu'alors le témoin s'étant élevé sur la pointe des pieds, apperçut le duc d'Orléans alors en frac rayé, sur le second pallier, à la tête du peuple, faisant du bras un geste qui indiquoit la salle des gardes de la Reine, & tourna du côté de l'appartement du Roi, chez lequel cependant le témoin ne le trouva pas. Il étoit alors vers six heures du matin.

Il faut lire en entier la déposition du 236e. témoin, pag. 95 & suivantes, jusques & compris 104 du second volume. Cette déposition qui charge fortement M. le duc d'Orléans, est entortillée de manière qu'il est difficile d'en faire un extrait.

Il paroît en résulter qu'il y avoit correspondance entre lui & un certain chevalier de Malthe que ce témoin désigne, & que le même témoin a vu distribuer de l'argent aux femmes à Versailles, en

leur.

leur disant qu'il ne falloit épargner que le Dauphin & le duc d'Orléans,

Pag. 105, 2e. *vol.* Le 237e. témoin dépose que quelqu'un ayant dit devant lui aux femmes, & sur-tout à un homme déguisé qui alloit à Versailles: vous seriez bien attrapé si vous ne les trouviez pas, en parlant du Roi & de la Reine : Cet homme déguisé répondit: f... nom de Dieu, nous foutrons le château en capilotade, & nous placerons le duc d'Orléans sur le trône.

Le 246e. témoin a vu le 6 octobre au matin, sur les onze heures, M. le duc d'Orléans causant tranquillement au sallon d'Hercule avec M. de Sillery & M. de la Touche.

Le 365e. témoin dépose du même fait.

Le 374e. témoin dépose du même fait.

Pag. 123, *deux vol.* Le 254e. témoin a vu le 6 au matin, le duc d'Orléans traverser la cour des Ministres au milieu des hommes & femmes armés & entrer dans la cour des princes, & ce peuple crioit : *vive le duc d'Orléans.*

Pag. 125, *id.* Le 256e. témoin l'a vu deux fois dans la même matinée au milieu du même peuple, auquel il parloit familièrement, & qui crioit: *vive le duc d'Orléans.* L'une entre la rampe & la caserne des ci-devant gardes-françoises, vers sept heures du matin; l'autre sur la place d'armes, quelques heures après.

Pages 134 & 135, *deux volumes* Le 267e. témoin, dépose que le lundi cinq octobre au matin, étant au bois de Boulogne, il y vit entrer par la porte Maillot le duc d'Orléans à cheval, suivi de deux jokeis, l'a vu s'arrêter près de l'obélisque, donner des ordres à ses jokeis qui l'ont quitté, & ont pris, l'un la route qui conduit à la porte de Neuilly, l'autre le chemin qui paroît se diriger vers la Muette, & M. le duc d'Orléans prendre la route de Boulogne; que quelque tems après étant dans la grande allée en face de Madrid, a revu le duc d'Orléans seul dans la route de Boullogne, d'où il paroissoit revenir. Le déposant s'étant déterminé à se rendre à Courbevoie, suivit le prince qui prenoit la même route; qu'arrivé à la porte Maillot, il a vu le duc d'Orléans sur la route de Paris, s'arrêter, & rester un moment indécis, & prendre au plus grand galop le chemin de la révolte.

Pag. 139, *id.* Le 271e. témoin dépose d'une partie des mêmes faits.

Le 290e. témoin dépose des mêmes faits sur le chemin de Neuilly.

Pag. 141. *id.* Le 272e. témoin a vu dans la soirée du lundi 5, & dans la matinée du mardi 6, le duc d'Orléans, allant & venant au milieu des hommes & femmes armés, recevant leurs acclamations, & leur rendant le salut.

Le 377e. témoin dépose que venant de Versailles à Paris le 5 octobre, il rencontra les femmes qui lui demandèrent si leur père étoit à Versailles ; que leur ayant demandé qui étoit ce père, elles répondirent : ce b... là ne connoît pas notre père ; hé ! c'est le duc d'Orléans.

Pag. 42 *deux. vol. à la fin.* Le 381e. témoin dépose que le jour du repas donné par les gardes du corps, se retirant à l'œil de bœuf, il fut arrêté par un chasseur du régiment de Flandres qui avoit le fronc appuyé sur le pomeau de son sabre hors du fourreau, lequel saisit le témoin par le poignet gauche, en lui disant qu'il étoit bien malheureux, & qu'il méritoit la mort. Le témoin ayant cherché à le consoler, cet homme dit : ce bon Roi ! cette brave maison du Roi ! je suis un grand gueux ! les monstres, qu'exigent-ils de moi ? qui ? lui dit le témoin. Hé ! dit le soldat, ces j. f de Commandant & d'Orléans Cet homme se mit en même tems la pointe du sabre sur l'estomac & voulut se tuer. Arrêté par le témoin, il se blessa, mais ne se tua point. Le témoin, à l'aide d'un de ses camarades, parvint à le désarmer & à le transporter au corps-de-garde des ci-devant gardes-françoises, où ils comptoient l'interroger ; mais il survint des soldats du régiment de Flandres qui maltraitèrent le blessé, disant que c'étoit un mauvais sujet dont ils vouloient se débarrasser.

Pag. 17, *id.* Le 362e. témoin dépose du même fait.

Le 4e. témoin dépose que dans une conversation qui se tint en sa présence avec plusieurs députés, du nombre desquels étoit M. de Mirabeau, ce dernier fit entendre qu'il falloit nommer le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume, et que sur la question qu'on lui fit si le duc d'Orléans étoit consentant, il répondit que le duc lui avoit dit sur cela *des choses très-aimables.*

Page 51, *prem. vol.* Le 24e. témoin dépose que dix ou douze jours avant le 5 octobre, ayant été porter des livres au comte de Mirabeau, celui-ci lui dit, qu'il croyoit appercevoir qu'il arriveroit des événemens malheureux à Versailles, mais que les honnêtes gens et ceux qui rassembloient à lui témoin n'avoient rien à craindre.

Page 53, *prem. vol.* Le 26e. témoin dépose qu'allant au château avec les membres de l'Assemblée Nationale, il a entendu sur la place d'armes traversant les troupes de séditieux, plusieurs voix dirent: courage, braves Parisiens.

Page 71, *prem. vol.* Le 37e. témoin dépose que le 5 octobre, dans l'après dîner, il a vu sur la place d'armes M. le comte de Mirabeau, ayant un sabre nud sous le bras, auquel il dit: vous avez l'air d'un Charles XII; à quoi l'autre répon-

dit, on ne ſait ce qui peut arriver, il faut toujours être en état de défenſe.

Le 54e. témoin dépoſe que dans le mois d'octobre, ſollicitant de M. le comte de Mirabeau une créance de 5000 & quelques livres que le témoin avoit ſur lui, il l'aſſuroit, pour le tranquilliſer, qu'il alloit être miniſtre, que cela étoit sûr.

Page 141, prem. vol. Le 87e. témoin dépoſe que le lundi 5 au ſoir un particulier de la taille de 5 pieds 3 pouces, vêtu d'une redingotte ſous laquelle il paroiſſoit avoir un habit noir ou bleu, s'eſt préſenté au régiment de Flandres, & a crié aux ſoldats qu'un de leurs camarades venoit d'être tué, & un autre bleſſé dangeureuſement par les gardes-du-corps, ce qui étoit faux & inventé pour exciter le régiment à l'inſurrection.

Le 140e. témoin dépoſe du projet que lui a manifeſté à lui-même M. le comte de Mirabeau de faire M. le duc d'Orléans lieutenant du royaume, projet dont il lui a fait ſentir que l'exécution n'étoit peut-être pas fort éloignée.

Page 241, prem. vol. Le 154e. témoin dépoſe qu'allant chercher le Roi, parvenu à la grille du château, les femmes lui demandèrent où eſt notre comte de Mirabeau ? nous voulons voir notre comte de Mirabeau.

Page 148, *idem*. Le 157 . témoin dépose que le comte de Mirabeau traversant la place d'armes avec plusieurs députés, dit au peuple : *La liberté mes enfans, nous sommes pour vous.* Le témoin croit que M. Barnave a tenu les mêmes propos.

Le 161e. témoin a vu le 5 octobre M. de Mirabeau parler aux soldats du régiment de Flandres.

Page 30, deuxième vol à la fin. Le 373e. témoin a vu le 5 octobre & reconnu le comte de Mirabeau assez mal vêtu, dans les rangs du régiment de Flandres, dont les soldats cherchoient à le cacher, ainsi que quelques autres personnes que le témoin ne reconnut point.

CONCLUSIONS.

Que trouve-t-on donc après avoir parcouru cette pénible et dégoutante carrière, où l'on ne rencontre rien qui ne fasse horreur ?

Un complot meurtrier est formé contre les jours de la Reine ; il s'étend même, quoiqu'un peu moins ouvertement, contre la vie du Roi ; un projet destructeur est formé contre le trône & la Famille Royale, des brigands sont rassemblés & payés pour l'exécuter.

Tant pour les confondre, les faire perdre de vue, que pour les faire appuyer, & rendre l'exé-

cution du crime plus facile, le peuple de deux grandes villes eſt ſoulevé ſur un prétexte controuvé contre les gardiens du trône.

Les troupes sont débauchées par le libertinage et l'intérêt.

Et les motions se font dans le palais du duc d'Orléans ! C'eſt de ſon palais que l'erreur va ſe propager au loin. C'eſt dans ſon palais, & par ſes gens, que ſe font entendre les premiers cris. C'eſt dans son palais que les chefs des conjurés ſe raſſemblent ; c'eſt dans ſon palais que le jour eſt pris ; le rendez-vous donné, & les poſtes aſſignés.

On part, &, juſqu'où va l'intrigue ? les conjurés forcent les citoyens, les citoyennes paiſibles de ſe joindre à eux & de les ſuivre.

On part, & le duc d'Orléans part en même tems ; il dépêche des couriers, court lui-même, & bientôt ſe montre au lieu de l'exécution.

Qui doit recueillir les fruits du forfait ? c'eſt le duc d'Orléans. Les furieux crient qu'il eſt leur père, que c'est lui qu'ils veulent pour Roi, lui ſeul eſt careſſé par eux, lui ſeul a leurs vœux & leurs acclamations. Lions dévorans pour tous les autres, ils ſont pour lui des chiens fidèles.

Le duc d'Orléans ſe montre parmi eux, au milieu d'eux, il entend leur cris forcenés, leurs desseins parricides, régicides, & il leur ſourit, & il répond à leurs careſſes.

Bien plus, au moment même de l'exécution il ſe fait voir à leur tête ; il les conduit, il leur montre, (*Je frémis !*) oui, il leur montre l'endroit où repoſe la victime qu'ils doivent immoler, & dirige par ſa marche une autre troupe, vers une autre victime encore plus ſacrée : puis il disparoît. Il ſe remontre un instant après dans un autre endroit, toujours au milieu de ces forcenés qui le veulent pour Roi, & toujours avec le même accueil pour eux.

Puis on le revoit au château ; & tandis que que l'œil effrayé s'éloigne avec horreur du ſang dont il eſt inondé, tandis que la douleur, la conſternation & l'effroi ſe peignent ſur tous les viſages, le duc d'Orléans ſeul est riant & ſerein, il ne montre de triſteſſe que quand le carnage ceſſe.

Le mardi matin, on le voit à différentes fois ſous deux ou trois coſtumes différens.

Et dans le même tems le comte de Mirabeau dévoile le deſſein de l'appeller à la lieutenance du royaume, & ces deux jours, le comte de Mirabeau harangue les troupes, & encourage les furieux du geſte & de la voix.

Si à cela on ajoute que c'eſt le 5 octobre au matin, un moment où l'inſurrection ſe manifeſtoit à Paris, dans le temps que le Duc d'Orléans expédioit des courriers au bois de Boulogne

logne que le comte de Mirabeau dénonçoit avec fureur dans l'Assemblée, la prétendue injure faite à la cocarde nationale par les gardes-du-corps dans leur repas, que c'est dans le même tems qu'il appelloit la haine publique contre la Reine, qu'il désignoit comme auteur & instigateur de ce fait, *aujourd'hui reconnu faux.*

Si on ajoute que c'est dans le même moment que les deux fils de M. le duc d'Orléans, placés dans la tribune des suppléans, s'écrient : *On voit bien que ces Messieurs veulent encore des lanternes ; eh bien ! ils en auront ;* ainsi que le 204e. témoin (2e. vol. page 52.) & le 242e. (*ibid*, page 110.) en déposent précisément.

Quel affreux jour se répand, & sur le duc d'Orléans & sur le comte de Mirabeau !

Quel est l'homme raisonnable qui n'aura pas sur l'un & sur l'autre les soupçons les plus violens ? Quel est le juge qui osera opiner qu'il n'y a pas lieu au décret le plus rigoureux ? Quel est celui qui osera dire que l'un & l'autre ne sont pas prévenus ?

Que de lumières ne doit-on pas attendre du choc du froissement de l'instruction !

L'un & l'autre, s'ils se croyent innocens, doivent la demander, la solliciter ; s'ils reculent, ils sont convaincus.

702

Tout bon François doit la desirer pour l'honneur de la Nation et pour le sien propre.

On dit que M. le duc d'Orléans se propose d'opposer un *alibi*.

Comment un homme qui a 200 chevaux peut-il de sang-froid proposer un *alibi* de Paris à Versailles ? c'est une pitoyable défense contre 40 témoins *de visu*.

Eh ! que gagneroient encore le duc d'Orléans, et le comte de Mirabeau à éluder dans ce moment ci ? que gagneroient-ils s'ils parvenoient à surprendre un décret qui leur fût favorable ?

L'instruction n'en continueroit pas moins ; elle se continue présentement contre les autres accusés. Déjà de nouvelles lumières fortifient les soupçons d'une manière violente : bientôt le Chatelet reviendra à la barre avec une procédure qui ne laissera plus de place ni au doute, ni à l'équivoque. Que fera l'Assemblée pressée entre l'évidence, et le décret qui lui fait une loi de ne point revenir sur ses pas ?

Il faudra donc qu'elle se déshonore, ou qu'elle se contredise.

Le pas est trop glissant pour oser le risquer.

SALON, *Avocat*.